

Réforme du Sénat

M. Holtmann: Il n'y a qu'à louer un ministre.

M. Boudria: Le député parle de louer un ministre. Je n'ai rien eu à voir avec la nomination de l'actuel président du Conseil du Trésor au Sénat à l'époque. Peut-être aimerait-il demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pourquoi cette personne-là a été nommée . . .

M. Holtmann: Rappelez-vous 1980.

M. Boudria: . . . ce contre quoi je ne proteste d'ailleurs pas. Le député d'en face pourrait en parler au ministre concerné, quand cela lui plaira, derrière les rideaux. Quoi qu'il en soit, je pense pour ma part qu'il importe que toutes les provinces soient représentées au sein du cabinet. Si nous tombons d'accord ici aujourd'hui pour affirmer que chaque province mérite d'être représentée au cabinet, je pense que nous aurons réalisé quelque chose. Si le député n'est pas d'accord là-dessus, peut-être pourra-t-il nous dire tantôt que certaines provinces n'ont pas besoin d'être représentées au cabinet, si c'est cela qu'il pense.

M. Holtmann: Je n'ai pas dit cela.

M. Boudria: La semaine dernière j'ai reçu une lettre d'un commettant. Elle est assez intéressante. Datée du 8 mars 1985, elle dit ceci:

Cher monsieur Boudria,

Cette envie soudaine du gouvernement conservateur d'abolir le Sénat est l'une des volte-face les plus rapides que j'aie vues dernièrement. Elle est par ailleurs absolument inacceptable. Le parti libéral ne doit jamais permettre que le régime parlementaire canadien soit ainsi mutilé. Le Sénat doit survivre. Un régime parlementaire à chambre unique représente une sérieuse menace à la démocratie canadienne.

Le Sénat a cependant besoin d'une réforme en profondeur. Un Sénat élu, représentatif des diverses régions du Canada, est une solution très intéressante à la structure actuelle de cette Chambre . . .

La Chambre des communes étant si fortement dominée par un parti, il devrait sauter aux yeux qu'il faut absolument que le Sénat soit fort pour équilibrer le système.

Une voix: Qui a écrit cette lettre? Votre mère?

M. Boudria: La personne de ma circonscription qui a écrit cette lettre va évidemment recevoir un exemplaire du hansard, qui inclura la remarque que vient de faire le député. Cela pourrait aider ma correspondante à décider pour qui voter lors des prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Peut-être que certains députés conservateurs ne prennent pas la question au sérieux, mais je crois que celui qui a proposé la motion d'aujourd'hui ne le prend pas à la légère. Je veux le féliciter du sérieux avec lequel il a traité du sujet. Je crois que son exposé reflétait beaucoup mieux l'opinion de la population canadienne que celui que j'ai entendu l'autre jour quand nous avons eu un autre débat sur la question.

Je suis d'avis que les sénateurs devraient être élus. Nous devrions nous engager dans cette voie. Chaque fois qu'un siège devient vacant au Sénat, il devrait être comblé par voie électorale.

On se demande sans doute comment cela pourrait se faire à l'heure actuelle alors que le Sénat est censé représenter l'opinion d'une région ou d'une province dans notre régime parlementaire canadien. J'estime que nous devrions élire les sénateurs à l'occasion des élections provinciales. L'Ontario, qui est la province que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter à la Chambre, a 24 sièges au Sénat. En supposant que nous conservions le nombre actuel de 24 sénateurs pour l'Ontario, nous devrions élire la moitié de ce nombre à chaque élection provinciale. Cela assurerait la continuité au Sénat. Autrement dit, il ne pourrait jamais y avoir plus de 12 sénateurs de changés à la fois, en supposant que tous soient défaits, ce qui n'est pas très probable. Dans cette hypothèse, le Sénat n'aurait jamais été transformé aussi radicalement. Si les sénateurs étaient élus à toutes les deux élections, c'est-à-dire si nous en élisions la moitié à chaque élection, ces derniers auraient donc un mandat de six ans. Je signale aux députés que cette formule ressemble au système américain.

• (1640)

En moyenne, le mandat des assemblées législatives dans l'ensemble du Canada dure environ trois ans. Il pourrait durer cinq ans, comme au niveau fédéral, mais les élections provinciales sont en général plus fréquentes. Si je ne m'abuse, le mandat dure en moyenne trois ans. Si nous faisons la moyenne fédérale, le chiffre ne serait pas tellement plus élevé. Quoi qu'il en soit, dans ce contexte les membres de la Chambre haute seraient élus tous les six ans.

Le motionnaire a dit qu'il serait difficile d'élire les sénateurs à l'échelle provinciale. Je crois qu'il a raison. Nous devrions diviser chaque province en districts électoraux du Sénat, un peu selon la formule employée au Québec. Chacun sait que les sénateurs québécois représentent des districts électoraux qui correspondent à l'ancien système seigneurial. Naturellement, il faudrait le modifier de manière à mieux tenir compte de la répartition démographique dans la province, mais ce serait un bon système pour démarrer.

Je pense que cela amène une autre question: comment s'assurer que le Sénat ait une saveur, une connotation fédérale? On pourrait supposer que selon ce système, les électeurs québécois ne choisiraient que des sénateurs péquistes, ce qui rendrait le travail du Sénat assez difficile. Cela aurait pu se produire par exemple aux élections de 1976. Pour éviter ce piège, il faudrait qu'un parti dispose d'un nombre minimal de sièges à la Chambre des communes avant de présenter des candidats au Sénat. Par exemple, ce pourrait être une dizaine de sièges à la Chambre ou une formule du genre. Les partis représentés à la Chambre des communes pourraient présenter des candidats au Sénat, mais comme les sénateurs seraient élus à l'occasion d'élections provinciales, l'humeur des électeurs de telle province se manifesterait au moment où ils choisiraient leurs sénateurs.